

Quand la salle communautaire refait parler d'elle



Budget primitif adopté avec quatre votes contre et cinq abstentions. H. R.

BUDGET PRIMITIF

Saint-Paul a la particularité de présenter son budget primitif (prévisionnel) en décembre alors que la majorité des communes le fait avant la fin avril. Le 24 novembre, lors de l'avant-dernier Conseil municipal de l'année consacré au DOB (débat d'orientation budgétaire), majorité et opposition avaient organisé une bataille de boules de chiffres. « C'est un budget de crise, mais nous avons fait le choix de la continuité des services à nos citoyens », avait expliqué Jean Lavielle, le grand argentier de la Ville. « L'augmentation de la masse salariale de 20 % sur quatre ans est excessive », lui avaient rétorqué les oppositions. Et les échanges avaient été cinglants.

Pour la dernière séance de l'année, Jean Lavielle a pu présenter les chiffres plus tranquillement. 17,5 millions en fonctionnement, dont 10,5 millions en charges de personnel et un surcoût des fluides de 600 000 euros. Plus de 4,5 millions en investissement avec 428 009,95 € pour la rénovation de l'école Jules-Barrouillet (dernière année sur trois), 463 620 euros pour la rénovation du centre de loisirs (première année sur trois), 260 000 euros pour les travaux du cœur de ville (première année), 871 000 euros pour des acquisitions foncières et 260 000 euros de parts sociales pour le futur parc photovoltaïque de Candate.

On savait que le bolide majorité municipale piloté par le maire de Saint-Paul-lès-Dax, Julien Bazus, était capable d'accélération comme de sérieux coups de frein permettant de s'adapter à la conjoncture. On a appris lundi 19 décembre, lors du dernier Conseil municipal de l'année, qu'il était également capable de faire marche arrière. Volte-face en effet sur le projet d'accrobranche : « Aucuns des trois sites étudiés ne réunissent les conditions nécessaires à sa réalisation », a confié le maire.

Et retrait de la candidature de la commune pour l'implantation de la future salle de spectacle communautaire. « Nous portons toujours l'idée qu'un tel équipement représente un intérêt pour l'ensem-

ble des Grands Dacquois, mais le contexte national et international a évolué et les conditions ne sont à ce jour pas réunies pour réaliser un équipement aussi onéreux », a-t-il déclaré.

Progrès numériques

Foudre des oppositions, notamment de Catherine Raba qui a dénoncé la faiblesse de la candidature saint-pauloise, relevée par la Satel (Société d'aménagement du territoire), en charge de l'évaluation des dossiers. « Vous avez réduit à néant les chances de notre ville, a-t-elle soutenu. En sortant de la réunion du Conseil communautaire, vous avez lâchement décidé de quitter le terrain. Les Saint-Paulois ne peuvent pas comp-

ter sur vous pour les défendre. Et en prenant seul la décision de ne plus candidater, vous avez bafoué les règles de droit. Pour cela, nous voterons contre. » Six contre, trois abstentions.

En début de séance, Sébastien Ducasse, l'adjoint, avait évoqué les avancées de la ville en matière de communication numérique : deux nouveaux sites pour la ville et pour la médiathèque, un nouveau logo, une page Facebook avec 1 000 abonnés et des retransmissions en direct des joutes municipales suivies par 64 000 personnes sur deux ans. Une volonté affirmée de permettre au plus grand nombre de suivre les évolutions de leur commune.

Hubert Raffini